

République FRANCAISE

COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du code général des collectivités territoriales

N° D24_044

Objet : Rendu compte du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts du 15/11/2023 au 11/06/2024

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20240106_7 en date du 6 janvier 2024 donnant délégation au Maire ;

Vu l'arrêté n° SG24_09 du 8 janvier 2024 donnant délégations de fonctions et de signature à Madame Christine CHALAND, 9ème Adjointe au Maire ;

DECIDE :

Article 1 :

Pour la période du 15/11/2023 au 11/06/2024 l'ensemble desdites décisions tendant au règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans le cadre du conseil et de la représentation en justice de la commune (en défense ou en demande), entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 069-200102747-20240613-D24_044-AU



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le
Mise en ligne le
Notifié le

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 13 juin 2024**

**Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Christine CHALAND**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

RENDU COMPTE DU REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DU 15/11/2023 AU 11/06/2024

N° de dossier	Juridiction	Cabinet	Adresse Cabinet	Ligne budgétaire dépense	Montant honoraires
Rédaction d'un mémoire en défense Dossiers n°23CONT01 et 23CONT05	Tribunal administratif de Lyon	Itinéraire droit public	87 rue de Sèze 69600 Lyon	110 206 227	1320 euros TTC
Demande d'expertise devant le Tribunal administratif de Lyon Dossier n°23CONT12	Tribunal administratif de Lyon	Légacité - Me Bonnet	36 cours Lafayette 69003 Lyon	011 020 6227	1860 euros TTC
Conseil juridique Dossier n°23CONS101	/	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 62268	3600 euros TTC
Conseil juridique Dossier n°23CONS101	/	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 62268	3240 euros TTC
Conseil et accompagnement juridique	/	Convictio avocats	139 rue Vendome 69600 Lyon	011 020 62268	1920 euros TTC
Réunion médiation du 10 janvier 2024 Dossiers n°23CONT01 et 23CONT05	Tribunal administratif de Lyon	Initio avocats	8 rue Duquesnes 69006 Lyon	011 020 6227	720 euros TTC
Analyse juridique Dossier n°23CONS101	/	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 62268	2700 euros TTC
Rédaction d'une requête en liquidation d'astreinte	/	ATV avocats	11 rue de Chavril 69110 Ste-Foy-lès-Lyon	011 020 6227	1260 euros TTC
Rédaction d'un recours en annulation Dossier n°23CONT011	Tribunal administratif de Lyon	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 6227	3600 euros TTC
Rédaction de mémoires en défense Dossier n°23CONT10	Tribunal administratif de Lyon	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 6227	4800 euros TTC
Analyse juridique Dossier n°23CONS101	/	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 6227	1800 euros TTC
Saisine du Conseil d'Etat Dossier n°23CONT011	Conseil d'Etat	Cabinet Boutet Hourdeaux avocats	17 boulevard Raspail 75007 Paris	011 020 6227	3600 euros TTC
Rédaction d'un mémoire en défense n°1	Tribunal administratif de Lyon	Itinéraire droit public	87 rue de Sèze 69600 Lyon	011 020 6227	2376 euros TTC
Rédaction d'un constat Dossier n°23CONT12	/	Jurikalis (huissier)	2 rue Childebert 69002 Lyon	011 020 6227	689,6 euros TTC
Rédaction d'un référé suspension Dossier n°23CONT011	Tribunal administratif de Lyon	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 6227	1800 euros TTC
Analyse juridique Dossier n°24CONT03	/	Itinéraire droit public avocats	87 rue de Sèze 69600 Lyon	011 020 62268	1584 euros TTC
Rédaction d'un projet de mémoire en défense n°4 Dossier n°23CONT09	Tribunal administratif de Lyon	Itinéraire droit public avocats	87 rue de Sèze 69600 Lyon	011 020 6227	2376 euros TTC
Rédaction d'un projet de mémoire en défense n°2 Dossier n°23CONT07	/	Itinéraire droit public avocats	87 rue de Sèze 69600 Lyon	011 020 6227	1188 euros TTC
Représentation de la commune lors de l'audience devant le Tribunal	Tribunal administratif de Lyon	ATV avocats	11 rue de Chavril 69110 Ste-Foy-lès-Lyon	011 020 6227	600 euros TTC
Représentation de la commune lors de l'audience devant le Tribunal	Tribunal administratif de Lyon	ATV avocats	11 rue de Chavril 69110 Ste-Foy-lès-Lyon	011 020 6227	600 euros TTC
Honoraires complémentaires Dossier n°24CONT03	Tribunal administratif de Lyon	Itinéraire droit public avocats	87 rue de Sèze 69600 Lyon	011 020 62268	1320 euros TTC
Rédaction d'une note juridique Dossier n°23CONT11	/	Cabinet Petit et associés	32 rue Royale 69001 Lyon	011 020 62268	3240 euros TTC
Réunion publique	/	Convictio avocats	139 rue Vendome 69600 Lyon	011 020 62268	900 euros TTC
Rédaction d'une consultation juridique Dossier n°24CONSA01	/	Helios avocats	6 rue du Plat 69002 Lyon	011 020 62268	2556 euros TTC
Rédaction d'une consultation juridique Dossier n°24CONSA01	/	Helios avocats	6 rue du Plat 69002 Lyon	011 020 62268	2556 euros TTC